

Les Canadiens ont toutes les raisons de se réjouir des résultats du sommet de l'OTAN, qui s'est tenu il y a trois semaines. Ses participants sont parvenus à un degré remarquable de consensus sur une approche raisonnable et ouverte des relations futures avec le bloc soviétique.

Dans le Livre blanc sur la défense, le gouvernement a posé les jalons qui permettront au Canada d'honorer tous ses engagements - à l'égard de la sécurité collective, des opérations de maintien de la paix et de la protection de sa souveraineté - jusque dans les années 1990 et au-delà. Certains Canadiens souhaitent abandonner l'un ou l'autre de ces objectifs, mais nous restons engagés envers chacun d'eux.

Nous nous appliquons à combler le fossé qui sépare les engagements de la crédibilité. Nous avons renforcé notre contingent en Europe. Nous avons assumé des responsabilités de maintien de la paix dans le Sinaï. Nous sommes en train de régler les problèmes liés à l'obsolescence de notre matériel de défense.

Cela comprend les sous-marins. Le gouvernement actuel est d'avis que le Canada devrait posséder une marine capable d'intervenir dans les océans Atlantique, Pacifique et Arctique. Seuls les sous-marins à propulsion nucléaire peuvent opérer dans l'Arctique. Mais, surtout, ils présentent un meilleur rapport coût-efficacité et sont plus efficaces sur le plan opérationnel que les sous-marins classiques pour s'acquitter du rôle primordial de la marine, à savoir la protection des voies de communication dans l'Atlantique.

Le gouvernement s'est appliqué dans la même mesure à définir la politique canadienne de demain dans le secteur de l'aide et du développement. Plus tôt ce mois-ci, ma collègue Monique Landry a déposé à la Chambre des communes une stratégie intitulée "Partageons notre avenir", qui est fondée sur les recommandations de trois comités parlementaires. Cette stratégie représente le premier grand énoncé de politique gouvernementale sur le développement international en 13 ans. Elle comprend pour la première fois une charte de l'aide publique au développement (APD) qui expose les principes et les priorités du Canada dans ce domaine.

En vertu de cette stratégie, le Canada axera son aide sur les pays et les peuples les plus pauvres du monde. Notre assistance bilatérale sera concentrée sur 30 pays ou groupements régionaux, 65 % du total étant destiné à nos